Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



Département de la Savoie République Française

## Délibération numéro 2023 - 158

## COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est-réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 novembre 2023.

**Présents**: Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

<u>Absents</u>: Roland AVENIERE, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

<u>Procurations</u>: Maurice BODECHER à Stéphane BOYER

Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD Karin THEOLIER à Erica SANDFORD

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04 Nombre de votants : 22

Madame Nathalie FURBEYRE a été désignée secrétaire de séance.

## Objet: Demande de subvention Etat – DETR/DSIL 2024

Travaux assainissement collectif – Programmation 2024

Dans le cadre de la programmation 2024 par la CCHMV de travaux en matière d'assainissement collectif Monsieur François CHEMIN, Vice-président, invite l'assemblée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2024) afin de participer au financement de l'opération suivante :

- CCHMV: travaux de réhabilitation du poste de relevage des eaux usées « DDE » sur la commune de Modane : dépense prévisionnelle de 117 747.25 euros hors taxes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

## Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président, ès-qualités, à déposer auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2024), un dossier de demande de subvention relatif à la programmation en 2024 de l'opération citée ci-avant, afin d'obtenir la subvention la plus élevées possible;
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 11 décembre 2023.

